

DÉMOGRAPHIE EN BERNE ROULEZ VIEILLESSE !



Le Monde n'a pas hésité à en faire sa Une : l'espérance de vie plafonne depuis quatre ans, et l'espérance de vie sans dépendance tend même à régresser. Après un gain d'espérance de vie pendant trente ans, ce coup d'arrêt surprend. Dégradation du lien social mais aussi du niveau de vie pourraient expliquer ce retournement. Le *Journal des acteurs sociaux* a voulu en savoir davantage et montrer qu'il existe des solutions pour contourner certaines difficultés.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

PLUS LONGUE LA VIE ?

“La France vieillit, et c'est tant mieux”, écrivions-nous il y a quelques années dans un dossier consacré aux personnes âgées. En effet, parmi les 66 993 000 habitants que compte notre pays depuis le 1^{er} janvier 2019, selon les dernières données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)⁽¹⁾ les plus de 65 ans représentent désormais une personne sur cinq, alors qu'ils ne constituaient que 12,8 % de la population française en 1985. Pour leur part, les plus de 75 ans représentent près d'un habitant sur dix (9,3 %), proportion qui devrait atteindre 15 % de la population à l'horizon 2045. Cette évolution démographique s'explique notamment par une durée de vie des seniors qui a fortement progressé. Leur espérance de vie moyenne est aujourd'hui de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. Au cours des 60 dernières années, les hommes comme les femmes ont gagné en moyenne 14 ans d'espérance de vie. Celle des Françaises en particulier figure parmi l'une des plus élevées de l'Union européenne ! Côté perspectives économique, le vieillissement de la population française semble pour le moins réjouir le milieu des entreprises de vente de biens et de prestations de services. Ces dernières voient en cette France grisonnante l'opportunité de développer de nouveaux marchés grâce à ce qu'il convient désormais d'appeler la Silver économie. Même BPI France, groupe d'investissement financé par l'État et la Caisse des Dépôts en matière de développement économique des territoires, n'hésite désormais plus à rappeler que 54 %

des dépenses réalisées par les particuliers sont aujourd'hui effectuées par nos séniors.

Mais ces divers constats sont aujourd'hui ternis par d'autres éléments statistiques moins favorables. Selon l'Insee, depuis quatre ans, l'augmentation de l'espérance de vie serait bloquée. Et circonstance aggravante, l'espérance de vie sans dépendance régresserait. Or c'est inquiétant car derrière ces données quantitatives se dissimulent des questions plus qualitatives qui interpellent nos modes de vie. Ce qui est mis en débat relève de notre capacité à savoir accompagner au mieux nos aînés.

LES "VIEUX" MAL AIMÉS ?

Indispensable maintien de leur implication dans la société, accès aux services de proximité ou encore avenir de leurs retraites font ainsi partie des questions essentielles que nul ne saurait ignorer. Or, l'heure ne serait pas toujours aux réjouissances sur le terrain à en croire la presse grand public. "Peut-on encore vieillir en France ?", titrait il y a quelques mois la Une de l'hebdomadaire *Le Point*. Il est vrai que, selon un récent sondage Ipsos pour la fondation Korian, le moral de nos aînés est en baisse. S'ils étaient ainsi 84 % à déclarer bien vivre leur âge en 2014, ils ne

sont aujourd'hui plus que 68 % à le penser. Une vision critique qui s'explique d'abord par l'accentuation des phénomènes d'isolement et de solitude qui gangrènent le monde rural sans épargner le monde urbain. De plus, même si le niveau de vie des retraités reste encore supérieur à celui du reste de la population, une bonne partie d'entre eux peinent encore à joindre les deux bouts en fin de mois. Ainsi, une personne à la retraite sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 770 euros par mois, et un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 090 euros, "soit un peu plus que le seuil de pauvreté" souligne le Conseil d'orientation des retraites (Cor)⁽²⁾. En outre, selon le Cor, "par rapport aux générations qui partent actuellement à la retraite (nées au milieu des années 1950), les futurs retraités seraient pénalisées par des taux de cotisation plus élevés et un montant moyen de pension plus faible relativement au revenu d'activité moyen". De plus, lorsque surgit un problème de perte d'autonomie, les seniors ont de plus en plus de mal à financer leur maison de retraite, l'aide à domicile suffit rarement à maintenir nos aînés chez eux sans un soutien important de leurs proches. Pour preuve, la participation financière moyenne restant à charge des résidents en maison de retraite dépasse les 1 850 euros par mois⁽³⁾. Quand on sait que les retraités perçoivent une pension



**15 % de la population
sera âgée de 75 ans et
plus en 2045**

QUI SONT LES AIDANTS ?

Pour leurs tâches quotidiennes, près de la moitié des seniors aidés déclarent aujourd'hui l'être uniquement par leur entourage, 19 % étant seulement accompagnés par un professionnel. Le tiers restant reçoit aujourd'hui une aide mixte, assurée par l'entourage et les professionnels. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), quand les seniors sont aidés dans la vie quotidienne par un membre de l'entourage, 87 % d'entre eux le sont au moins par un conjoint ou les enfants. Une réalité qui concerne aujourd'hui près de 3 millions de nos seniors.

Source : "Un senior à domicile sur cinq aidé régulièrement pour les tâches du quotidien", Études et Résultats, Drees, février 2019

moyenne d'environ 1 500 euros net, on mesure l'ampleur du malaise. Résultat, une fois leur épargne personnelle épuisée, les résidents des maisons de retraite comptent aujourd'hui surtout sur l'aide financière de leur entourage et la vente de leur patrimoine pour subvenir à leurs besoins.

FUTURES RETRAITES DANS LES TUYAUX

C'est dans ce contexte compliqué que Jean-Paul Delevoye, ancien ministre de la Fonction publique avant de devenir Médiateur de la République puis Président du Conseil économique, social et environnemental (Cese), s'est vu confier la charge d'un Haut-commissariat à la réforme des retraites en septembre 2017. Sa mission : organiser une vaste concertation avec les principaux acteurs du secteur et plancher sur des pistes de réformes législatives. Parmi les récentes propositions du Haut-commissaire, indexer l'évolution du montant des retraites sur celui des salaires (et non sur l'inflation), mais surtout mettre en place un "système universel de retraite, plus simple, plus juste, pour tous". "Le passage d'un système de retraite à logique professionnelle, constitué de 42 régimes aux règles différentes, à un système universel où les règles seront communes à tous suppose de remettre en débat le système actuel", prévient Jean-Paul Delevoye. L'idée

pourrait être donc d'instaurer un nouveau régime de droits à retraite en points où "1 euro cotisé vaut les mêmes droits"⁽⁴⁾. Le tout en faisant cotiser fonctionnaires et salariés du privé au même niveau. Quant à l'âge légal de la retraite, il devrait rester fixé à 62 ans, sauf changement de cap politique, bien entendu.

UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES

Par-delà la question des retraites, c'est aujourd'hui l'offre de services qu'il convient d'accorder à nos aînés dans l'intérêt collectif qui mérite le plus d'attention. Qu'il s'agisse en effet de leurs conditions de logement mais aussi de leur rôle au coeur de la cité, tout reste encore aujourd'hui à inventer. Ainsi, côté logement, plusieurs nouvelles formes d'hébergement et d'accompagnement de nos aînés se font jour depuis quelques années pour proposer une alternative

155 000 aînés vivent aujourd'hui dans un habitat alternatif



aux maisons de retraite. Parmi les démarches les plus emblématiques, la Maison des Babayagas, créée par Thérèse Clerc, a ouvert la voie d'une alternative aux Ehpad. À Montreuil, ce bâtiment collectif autogéré et réservé aux femmes de plus de 60 ans fait le pari politique et citoyen que les personnes peuvent elles-mêmes, individuellement et collectivement, prendre en charge leur vie, solidairement,

dans un espace totalement ouvert sur la ville. “À ceux qui disent que la vieillesse, ça ne peut être que la maladie ; je leur réponds que non. La vieillesse, c’est un bel âge, c’est l’âge de toutes les libertés et ce n’est pas une pathologie”, expliquait en février 2016 Thérèse Clerc, aujourd’hui décédée, mais dont la démarche ne cesse de faire des émules.

L’ADMR EN POINTE

Autre exemple récent de nouvelle forme de logement pour nos aînés avec le programme “Habiter autrement ADMR”, mis en place par le réseau éponyme pour créer une solution intermédiaire entre le domicile et l’Ehpad et favoriser le lien social. “Il s’agit de logements adaptés, situés en centre-ville ou centre-bourg, qui accueillent des personnes âgées ou en situation de handicap”, détaille Esther Schindler, responsable santé et autonomie à l’Union nationale ADMR. Déjà, huit de ces résidences d’habitat partagés ou intergénérationnel ont été ouvertes sur le territoire et 45 autres sont à l’heure actuelle en cours de projet dans le réseau ADMR.

C’est cette voie de l’habitat alternatif qui est aujourd’hui encouragée par le Haut Conseil de la famille, de l’enfance et de l’âge (HCFEA) dans son rapport du 7 novembre 2018. Et de citer l’exemple des foyers-logement, désormais baptisées “résidences autonomes” par la loi ASV de 2015,

les résidences services portées par des opérateurs privés, ou encore, et surtout, les nouvelles formes d’habitats inclusifs”. Mais pour l’heure, ces nouvelles formes d’habitat alternatif ou regroupé ne représentent que 155 000 résidents selon le HCFEA, soit 2,6 % des personnes âgées de plus de 75 ans. Preuve qu’il reste encore d’importantes marges de progression en ce domaine. La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique (dite loi “Elan”) vient d’ailleurs de consacrer la notion d’habitat inclusif⁽⁵⁾. Destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ce mode d’habitat est aujourd’hui officiellement défini comme “un mode d’habitation regroupée entre personnes fragiles autour d’un projet de vie sociale et partagée”. En pratique, il peut s’agir d’un logement, meublé ou non, loué dans le cadre d’une colocation, ou encore d’un immeuble spécialement conçu pour favoriser la mixité intergénérationnelle avec les aînés. Foyers logements et logements sociaux sont concernés en premier lieu par le dispositif. Mais l’intérêt principal de cette loi résulte surtout de l’instauration de nouvelles possibilités d’aides financières au profit des aînés choisissant ce mode de vie. Un décret devrait prochainement préciser les conditions d’application de ce nouveau dispositif. Et si, comme bien souvent, le fait précède le droit, il serait dommage de ne pas se réjouir de ce soutien législatif en faveur de ce qui pourrait bien devenir le mode vie de nos anciens pour demain.





© Pixabay

CHANGER DE REGARD

En dépit de ces avancées, force est de reconnaître que notre société a fait de la retraite une véritable barrière entre les âges, qui contribue à la mise à l'écart des plus âgés de nos concitoyens et à la diffusion d'une vision dévalorisante de la vieillesse. "Le cloisonnement entretenu entre les personnes âgées et le reste de la société est non seulement nocif en tant que tel, mais nous prive d'un atout considérable tant pour le développement des liens sociaux que pour le développement économique de notre pays", souligne en ce sens Jean-Louis Sanchez. Car si une minorité des personnes âgées, touchée par des incapacités, a besoin d'être soutenue, la grande majorité pourrait être mobilisée sur les terrains économique, éducatif et sociétal. En clair, la définition d'un rôle moteur de nos aînés dans leur territoire de vie servirait non seulement leur intérêt en favorisant le "bien vieillir", mais aussi celui de notre société toute entière comme facteur de croissance et de cohésion sociale. En ce domaine, de nombreuses initiatives locales et associatives, qui n'ont pas attendu l'État pour bien faire, portent bien des raisons de rester optimistes quant à l'avenir. Du programme associatif "Lire et Faire Lire", qui propose à près de 18 000 bénévoles de plus de 50 ans de consacrer une partie de leur temps aux enfants afin de leur transmettre le goût de la lecture⁽⁶⁾, au réseau "Villes amies des aînés"⁽⁷⁾, qui soutient au quotidien la

citoyenneté des âgés en luttant contre l'âgisme, les bonnes volontés ne manquent pas aux quatre coins de l'Hexagone. Il reste à donner une impulsion plus stratégique à ce mouvement, ce que vont réaliser cinq communes (Angers, Arras, Bordeaux, Paris et Saint-Jean-de-Maurienne) et le département de la Marne dans le cadre d'une recherche action sur leur territoire avec le soutien de l'Odas de l'AG2R La Mondiale notamment. L'objectif serait de parvenir, par un diagnostic des opportunités à saisir et des attentes des personnes âgées, à développer considérablement le nombre de seniors impliqués dans des activités d'intérêt général. Une manière de renforcer ces activités et surtout de changer le regard de l'opinion sur le vieillissement car à tout âge, on peut être tous utiles comme nous le rappellent nos interlocuteurs d'Afrique et d'Europe du Nord. Ne recherche-t-on pas activement en Norvège parmi les personnes de plus de 60 ans les futurs cadres de demain ?

(1) "Bilan démographique 2018", Insee première n° 1730, janvier 2019

(2) "Évolution et perspectives des retraites en France, rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites", juin 2018.

(3) "Comment les seniors financent-ils leur maison de retraite ?", Études et Résultats, Drees, novembre 2018

(4) "Vers un système universel de retraite plus simple, plus juste, pour tous : premier bilan", Jean-Paul Delevoye, octobre 2018.

(5) Article 129 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018

(6) Pour en savoir plus, voir www.lireetfairelire.org

(7) Voir www.villesamiesdesaines.fr